



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

2024 | 2028

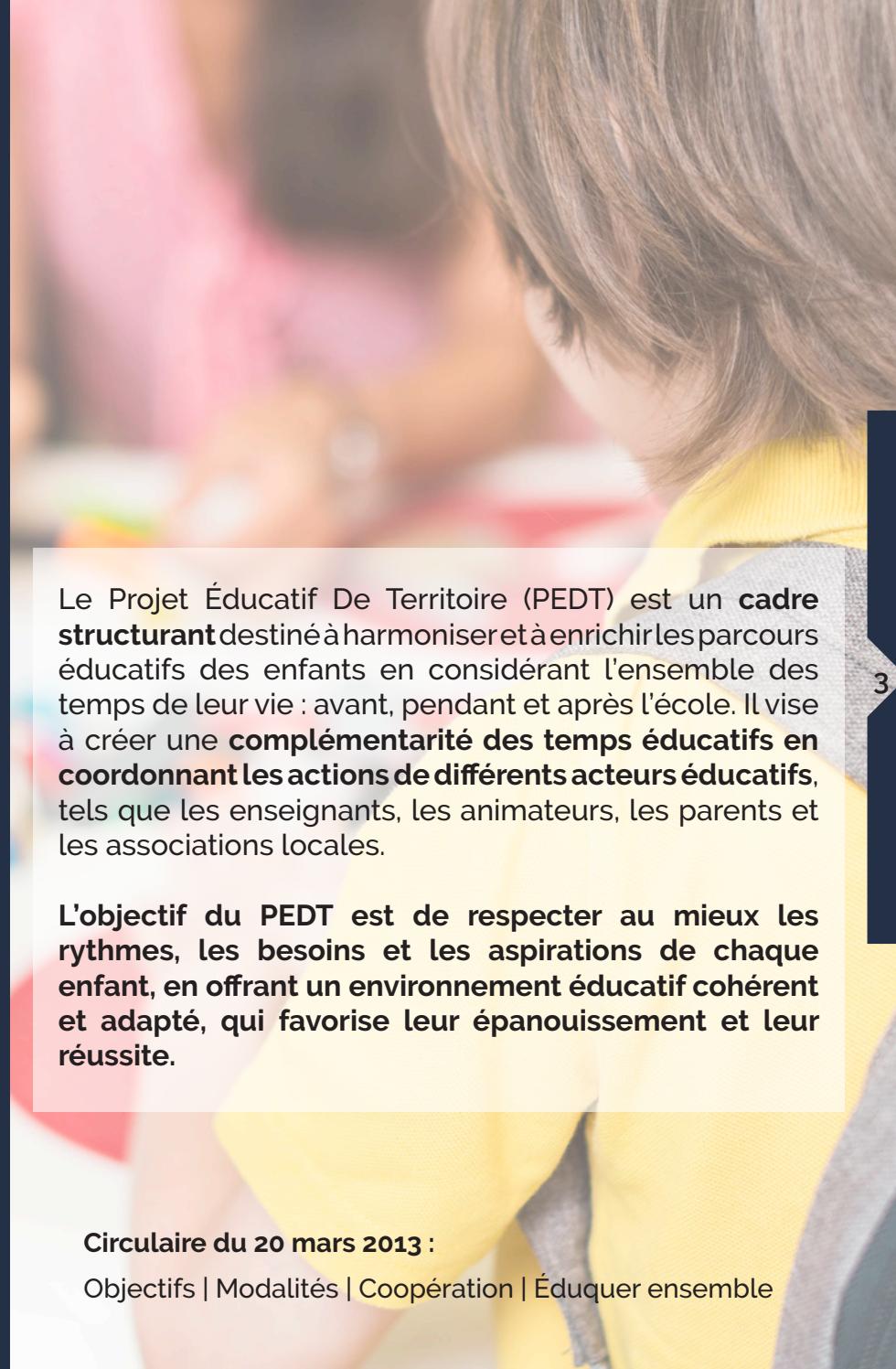
& PLAN MERCREDI

SOMMAIRE

1. Qu'est-ce que le PEDT ?	p. 3
2. Pourquoi un partenariat ?.....	p. 4
3. Les temps de l'enfant	p. 6
4. Le territoire de la Plaine Dijonnaise	p. 9
5. D'un PEDT à l'autre	p. 11
• Méthode d'évaluation	p. 12
• Axes pris en compte dans le PEDT	p. 13
- Axe 1	p. 14
- Axe 2	p. 16
- Axe 3	p. 19
- Axe 4	p. 21
6. Les choix éducatifs	p. 23

1

Qu'est-ce que le PEDT ?



Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) est un **cadre structurant** destiné à harmoniser et à enrichir les parcours éducatifs des enfants en considérant l'ensemble des temps de leur vie : avant, pendant et après l'école. Il vise à créer une **complémentarité des temps éducatifs** en **coordonnant les actions de différents acteurs éducatifs**, tels que les enseignants, les animateurs, les parents et les associations locales.

L'objectif du PEDT est de respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant, en offrant un environnement éducatif cohérent et adapté, qui favorise leur épanouissement et leur réussite.

Circulaire du 20 mars 2013 :

Objectifs | Modalités | Coopération | Éduquer ensemble

2

Pourquoi un Parte- nariat ?

4

Une démarche

01

Un parcours éducatif
COHÉRENT
et de
QUALITÉ



partenariale

02

Une articulation
des
DIFFÉRENTS TEMPS



03

Une coordination
des
ACTEURS



04

pour l'intérêt
de
L'ENFANT

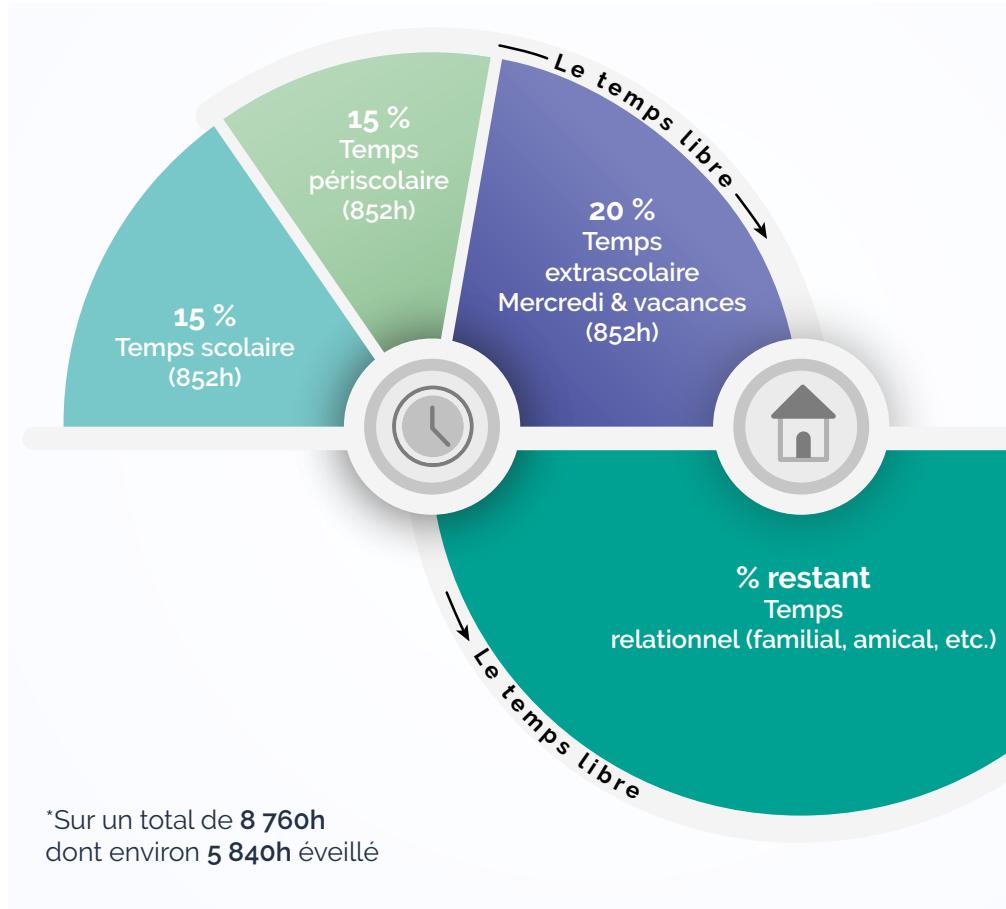


3

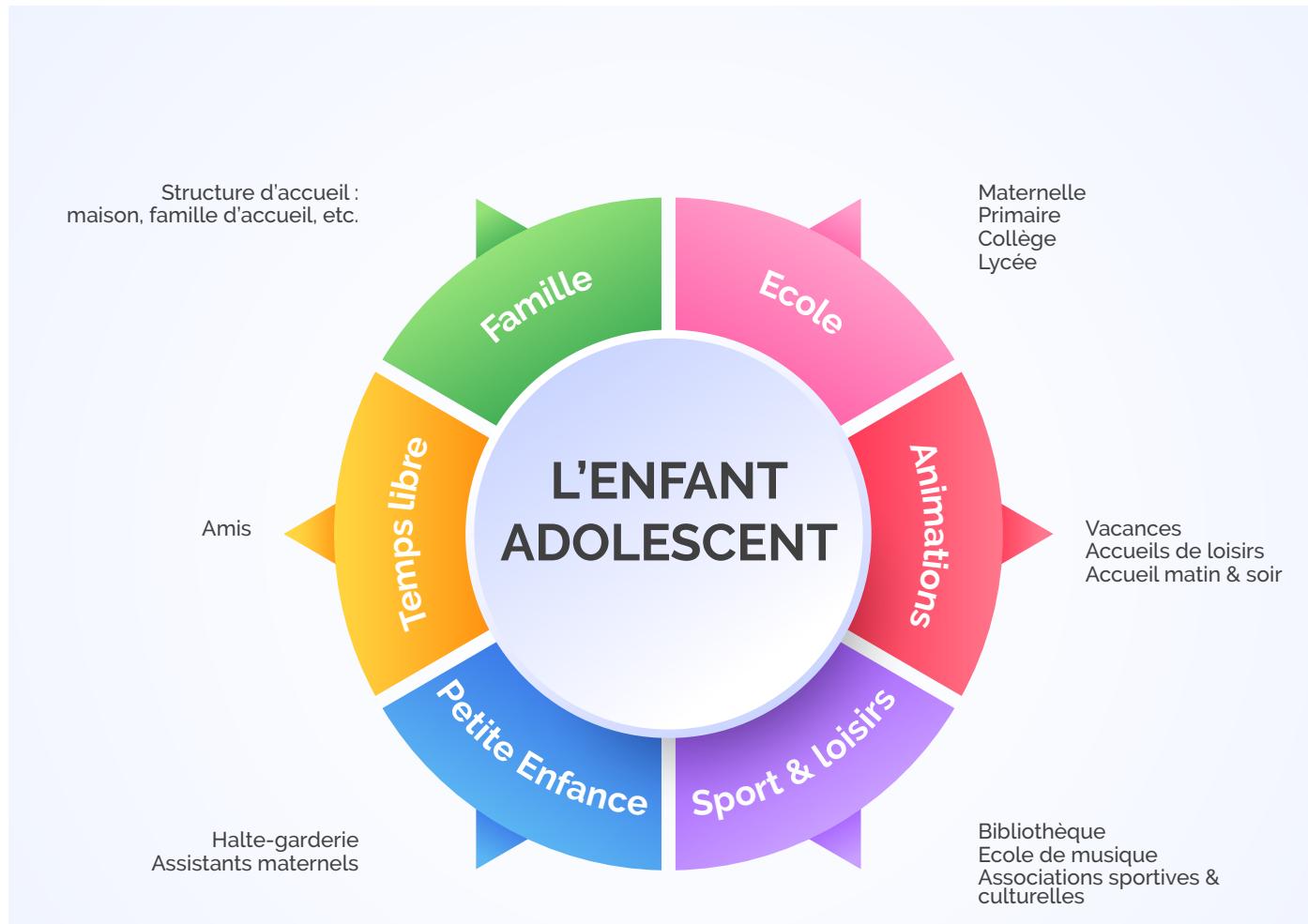
Les temps de l'enfant

6

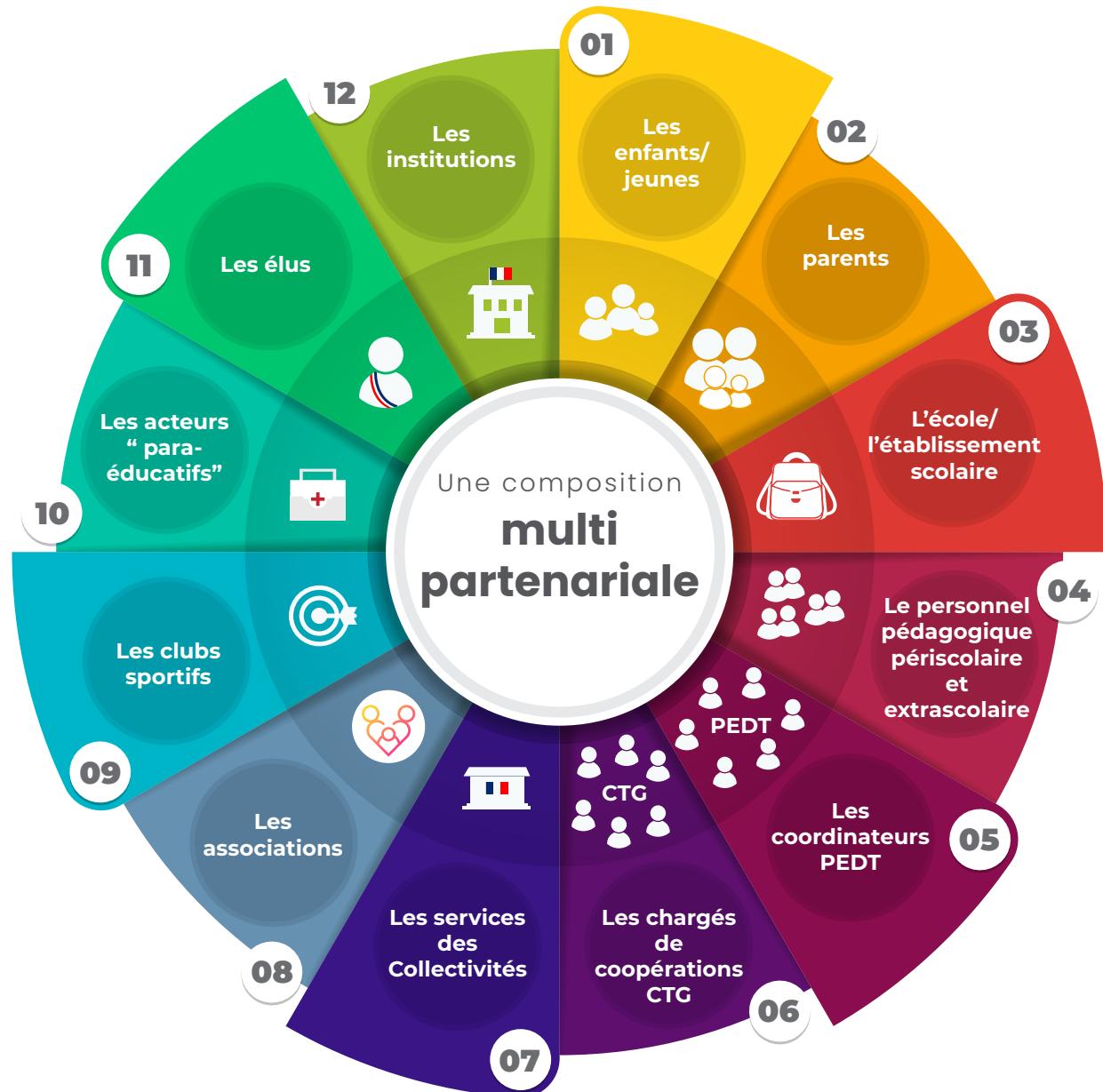
(de la première scolarisation de l'enfant à l'entrée au collège) sur un



ne année pleine*



Sur qui s'appuyer ?



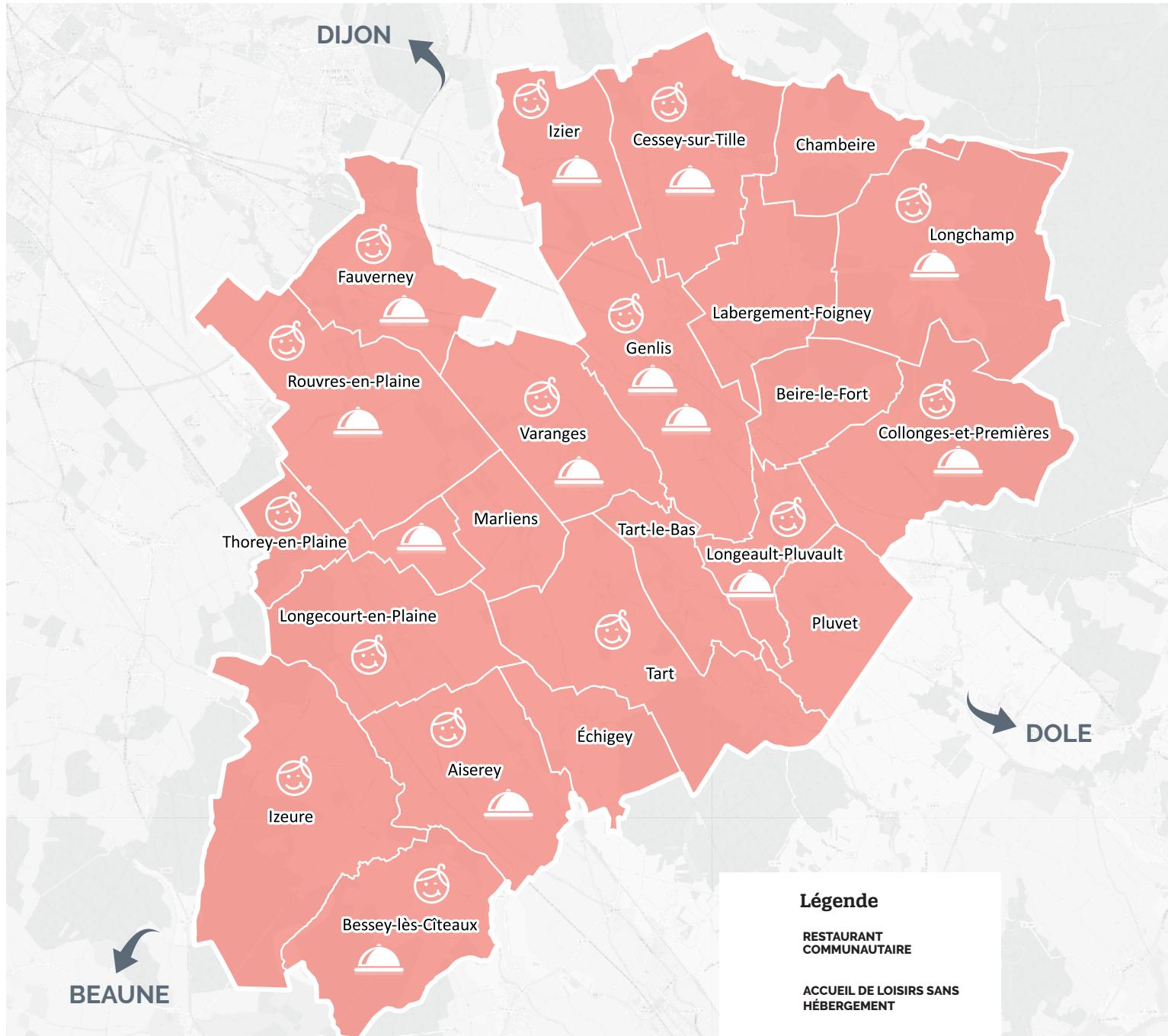
4

Le Territoire



22 communes pour 22 037 habitants

- **17 écoles maternelles**
- **20 écoles élémentaires**
- **1 collège à GENLIS**
- **1 lycée professionnel à LONGCHAMP**
- **2 868 enfants (scolarisés en maternelle/ élémentaire)**
- **2 100 dossiers CCPD**



Légende

RESTAURANT
COMMUNAUTAIRE

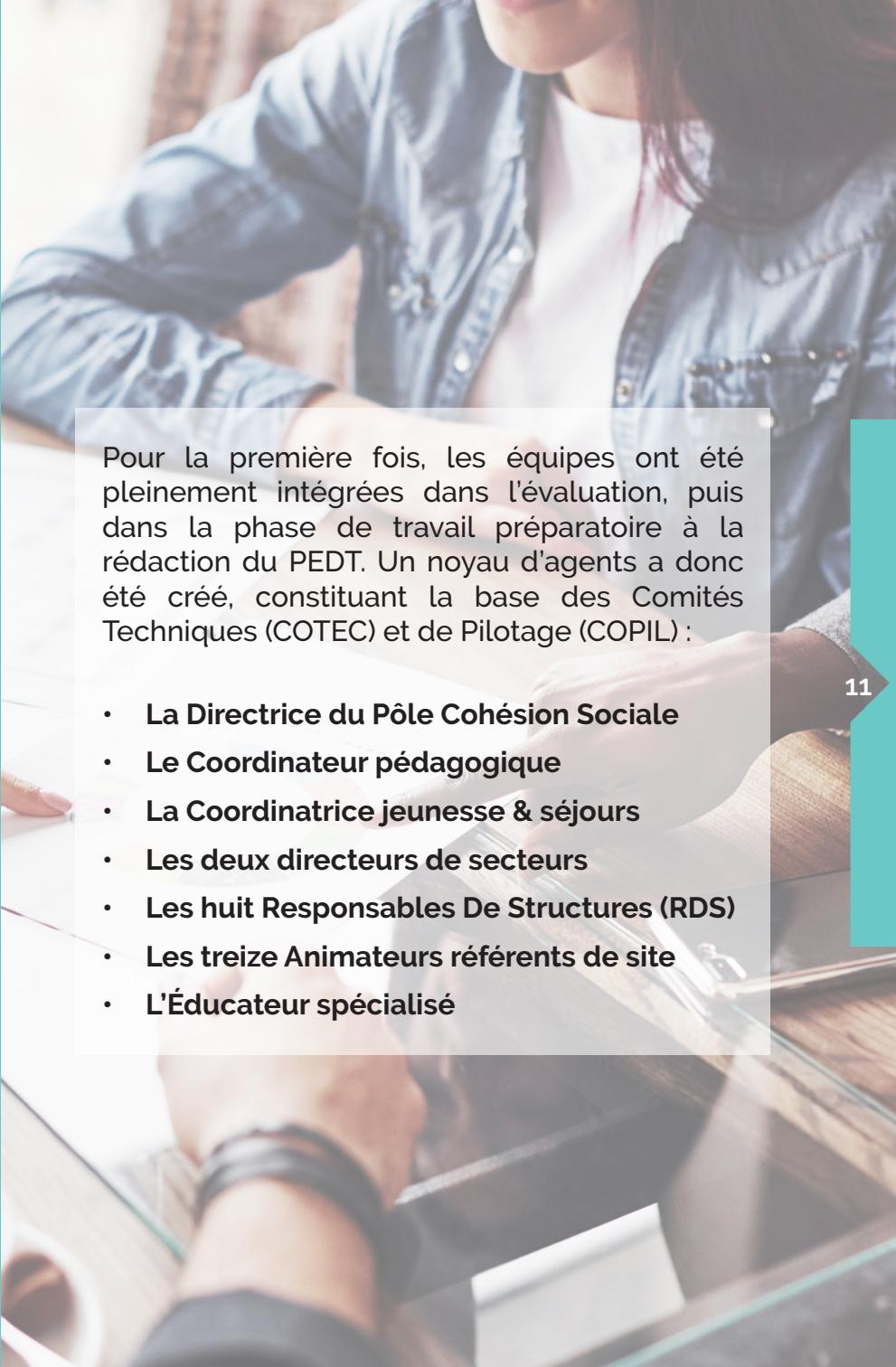
ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT

5.

D'un PEDT à l'autre

Pour la première fois, les équipes ont été pleinement intégrées dans l'évaluation, puis dans la phase de travail préparatoire à la rédaction du PEDT. Un noyau d'agents a donc été créé, constituant la base des Comités Techniques (COTEC) et de Pilotage (COPIL) :

- **La Directrice du Pôle Cohésion Sociale**
- **Le Coordinateur pédagogique**
- **La Coordinatrice jeunesse & séjours**
- **Les deux directeurs de secteurs**
- **Les huit Responsables De Structures (RDS)**
- **Les treizeAnimateurs référents de site**
- **L'Éducateur spécialisé**

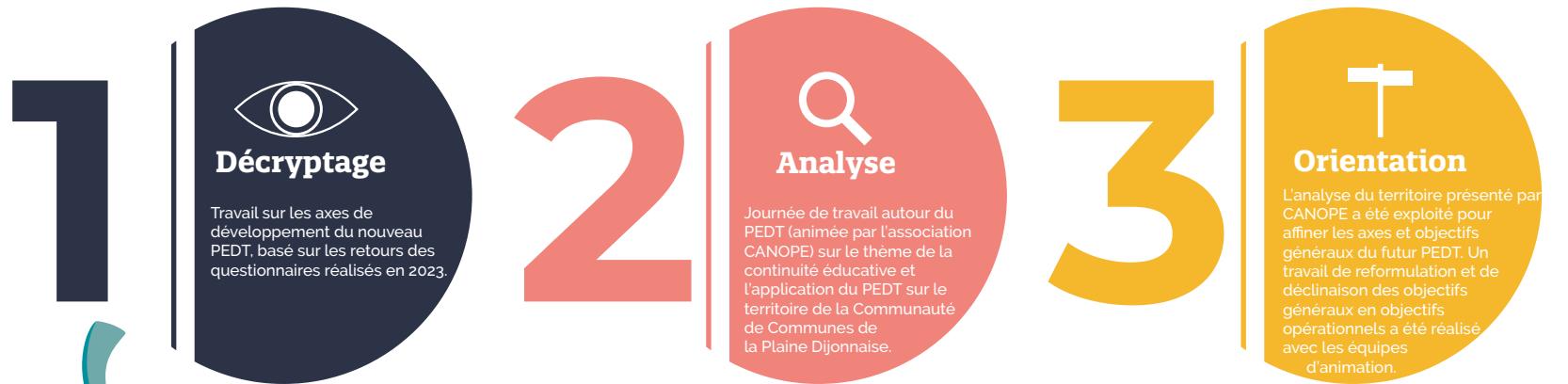


MÉTHODE D'ÉVALUATION ET DE RÉDACTION DU NOUVEAU PEDT

L'évaluation de l'ancien PEDT a été travaillée à partir d'une série de questionnaires administratifs, lancée de juin à septembre 2023, à destination :

- Des écoles du territoire, avec un faible retour (2 questionnaires complétés, sur 40 questionnaires administrés) ;
- Des équipes d'animation, avec un retour de 46 agents ;
- Des enfants d'élémentaire fréquentant les accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et les mercredis, avec un retour de 130 questionnaires.

A l'issue de cette première étape, 6 groupes de travail ont été animés à différents niveaux :



12
12
85 personnes sollicitées en interne

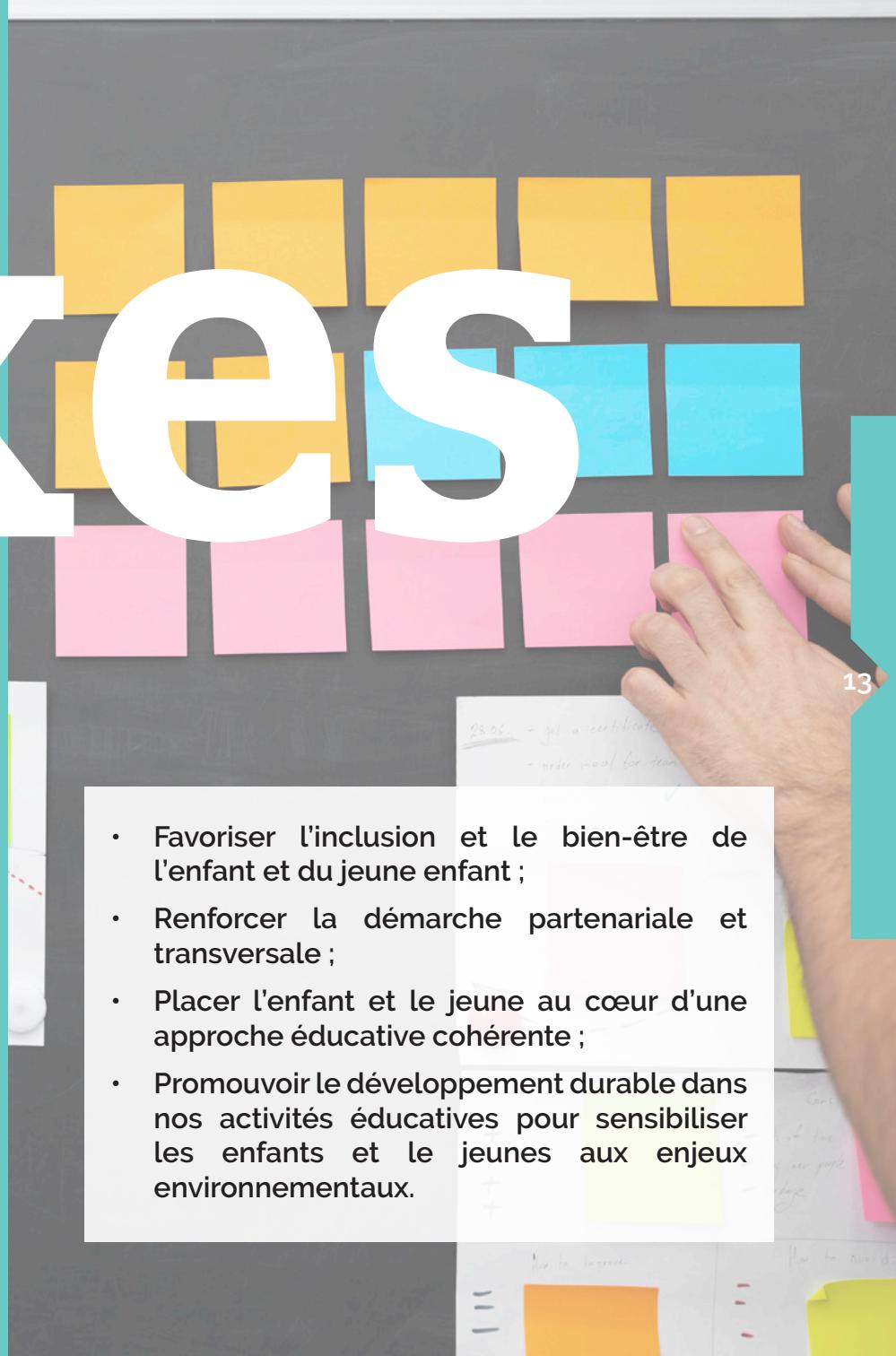
1 objectif majeur comme ligne directrice : développer et renforcer les partenariats autour du PEDT

A ce titre, les directeurs d'école et responsables d'association seront sollicités pour prendre part au nouveau PEDT.

Axes

pris en
compte dans
le PEDT 2024-
2028

- Favoriser l'inclusion et le bien-être de l'enfant et du jeune enfant ;
- Renforcer la démarche partenariale et transversale ;
- Placer l'enfant et le jeune au cœur d'une approche éducative cohérente ;
- Promouvoir le développement durable dans nos activités éducatives pour sensibiliser les enfants et le jeunes aux enjeux environnementaux.



Axe 1.

14

**Favoriser
l'inclusion et
le bien-être de
l'enfant et du
jeune**



Pour garantir le bien-être des enfants, une vigilance particulière doit être portée à leur rythme et à leurs besoins d'activités variées. L'accès aux loisirs, au sport et à la culture doit être équitable et diversifié, tout en prenant en compte les spécificités de chaque public.

Pour favoriser l'inclusion, la collectivité a fait le choix depuis plusieurs années de mobiliser de nombreux moyens humains pour permettre à chaque enfant de pouvoir vivre ses loisirs. Un renforcement systématique des équipes d'animation est mis en place afin de permettre l'inclusion de tous les publics.

Pour répondre à l'objectif de favoriser l'inclusion et le bien-être de l'enfant et du jeune, nous souhaitons :

Améliorer le bien-être des enfants :

- Rester attentif à la fatigue des enfants selon la période, le rythme scolaire, le rythme périscolaire et le rythme extrascolaire ;
- Maintenir, voire développer l'offre d'activités existantes en restant vigilants aux besoins des enfants ;
- Renforcer le lien avec les équipes enseignantes afin de développer des pratiques communes ;
- Envisager des passerelles entre les tranches d'âges pour permettre aux agents de comprendre le

fonctionnement de chacune d'elles et d'accompagner l'enfant dans son changement de tranche d'âge.

Développer l'accès aux loisirs éducatifs, au sport et à la culture pour tous les enfants :

- Utiliser au maximum les ressources existantes pour proposer des activités adaptées aux envies des enfants ;
- Proposer des plannings d'activités variés et équilibrés ;
- Se former sur l'accueil de publics à particularités.



Recueillir le point de vue des enfants sur leur journée et leur semaine :

- Maintenir une écoute bienveillante ;
- Travailler sur des outils adaptés et pertinents pour appréhender régulièrement le point de vue des enfants ;
- Maintenir des temps d'accueils individualisés avec un taux d'encadrement assoupli afin de favoriser l'expression de l'enfant ;
- Questionner régulièrement les enfants sur leur journée au centre de loisirs.

Organiser la participation des enfants :

- Prendre en compte les envies des enfants pour le choix des activités,
- Permettre aux enfants d'être force de proposition dans les différents accueils,
- Mettre en place des comités d'enfants pour l'élaboration des activités proposées.

Axe 2.

¹⁶
**Renforcer la
démarche
partenariale et
transversale**



Les partenaires permettent d'apporter du sens aux actions entreprises. Ils sont essentiels à nos actions, qu'il s'agisse du Projet de Territoire, de la CTG ou encore du PEDT. Ils font partie intégrante de notre fonctionnement :

Les partenaires institutionnels :



Les partenaires associatifs :



Autres partenaires :

- Médiathèques
- Bibliothèques
- Intervenants/prestataires

Pour instaurer un climat de confiance propice aux échanges partenariaux, il est nécessaire d'organiser des concertations régulières avec les enseignants, les parents et les partenaires territoriaux. Anticiper les réunions de pilotage et impliquer activement les parents dans un groupe dédié sont des démarches essentielles. La collaboration transversale entre les services, l'intégration des parents dans la vie du PEDT et la mise en place d'une communication efficace sont également primordiales. Enfin, le développement de projets communs, le maintien des partenariats existants et l'exploration de nouvelles collaborations renforcent la dynamique collective autour du PEDT.

Pour atteindre l'objectif de renforcer la démarche partenariale et transversale, nous envisageons de :

Développer des échanges réguliers dans un climat de confiance :

- Favoriser les échanges avec les enseignants, les parents, les associations en organisant des temps de concertation avec les partenaires territoriaux ;
- Anticiper la programmation des comités de pilotage pour réunir le maximum d'acteurs autour de la table ;
- Impliquer les parents par la mise en œuvre d'un groupe

« Parents du périsco » ;

- Maintenir le lien avec les familles ;
- Réunir les services plus régulièrement pour améliorer la communication interservices et faire vivre le PEDT.

Associer tous les acteurs concernés :

- Mettre en place un comité technique afin de faire des points réguliers sur le PEDT ;
- Travailler en transversalité dès que cela est possible (ludothèque, services du Pôle Cohésion Sociale) ;
- Penser la place des parents dans la construction du PEDT en dehors des phases d'évaluation ;
- Se rapprocher des écoles et des associations pour faire connaître le PEDT.

Partager l'information autour du PEDT et entre acteurs :

- Développer un mode de communication et d'information efficace ;
- Utiliser des outils de communication pertinents ;
- Intégrer le service Communication et le Centre de Facturation Unique dans le processus de diffusion de l'information.

Développer des projets partagés :

- Se réunir avec les partenaires autour de projets communs (spectacle de fin d'années, kermesses, carnaval...),
- Associer les écoles et les parents aux projets pédagogiques des accueils de loisirs,
- Travailler avec la Ludothèque Intercommunale pour démocratiser la pratique du jeu sur nos accueils de loisirs,
- Maintenir et reconduire les partenariats existants,
- Etudier les possibilités de nouveaux partenariats.

18



Axe 3.

Placer l'enfant
et le jeune au
cœur d'une
approche
éducative
cohérente



Dans un souci de renforcement de l'éducation et de l'épanouissement des enfants, il est primordial de favoriser la cohérence éducative et la complémentarité entre les différents acteurs du territoire. Ensemble, il est nécessaire de travailler sur des valeurs et des objectifs communs pour garantir une éducation harmonieuse. De même, la communication entre les partenaires doit être renforcée par l'utilisation d'outils adaptés, et des actions communes doivent être encouragées pour favoriser la cohésion. Chaque intervenant, qu'il soit éducateur, animateur, enseignant ou parent, doit se sentir pleinement investi dans la réussite éducative et scolaire des enfants.

20

Pour atteindre l'objectif de placer l'enfant et le jeune au cœur d'une approche éducative cohérente, nous voulons :

Développer la cohérence éducative :

- Solliciter des temps de rencontres aux acteurs éducatifs du territoire pour répondre aux problématiques communes rencontrées ;
- Créer du lien pour comprendre et reconnaître les pratiques de chacun ;
- Déterminer des valeurs communes et formuler des objectifs communs aux différents acteurs.

Développer la complémentarité éducative :

- Développer la communication entre les partenaires à l'aide d'outils pertinents ;
- Identifier une personne référente par école pour favoriser la continuité entre l'accueil de loisirs et l'école ;
- Proposer plus d'actions communes (temps festifs en commun, événementiel en partenariats...) ;
- Développer un outil (informatique) à destination entre les directeurs d'ALSH et les directeurs d'écoles pour partager des informations en rapport avec la dynamique locale de chaque établissement ;
- Envisager une porte ouverte où toutes les activités liées au PEDT seraient présentées.

Permettre à chaque acteur concerné de se sentir partenaire de la réussite éducative et scolaire :

- Apporter un sens éducatif aux actions proposées et le relier aux objectifs du PEDT ;
- Formaliser des temps d'échanges avec les parents et récréer ou consolider le lien ;
- Faciliter l'accès aux activités pour les familles défavorisées ;
- Former les équipes afin d'améliorer la prise en charge des enfants et le

contenu des activités ;

- Valoriser les accueils d'enfants porteurs de handicap et maintenir des démarches de renfort d'équipe ;
- Développer la passerelle Petite Enfance/Enfance pour faciliter et accompagner le changement de tranche d'âge des plus petits en Accueil Collectif de Mineurs ;
- Développer la passerelle Accueil de Loisirs/Espaces Jeunes afin d'avoir une cohérence éducative entre le PEDT et la PS Jeunes.



Axe 4.

Promouvoir le développement durable dans nos activités éducatives pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux



Pour favoriser le développement durable, nous avons besoin d'associer les acteurs locaux et de sensibiliser les équipes à cette thématique. Afin d'accompagner les accueils de loisirs vers les bonnes pratiques, la collectivité a créé un Pôle tourné vers le Développement Durable, dans le cadre du projet de territoire 2023-2033.

Afin de répondre à l'objectif de promouvoir le développement durable dans nos activités éducatives pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux, nous souhaitons :

Associer les acteurs de territoire :

- 22
- Faire intervenir des personnes compétentes sur le sujet du développement durable ;
 - Sensibiliser les équipes sur la thématique du développement durable via les gestes du quotidien.

Développer des supports communs au service de l'environnement :

- Avoir des outils permettant de suivre et d'évaluer les efforts consentis par le public et les équipes ;
- Valoriser et exporter les bonnes pratiques d'un accueil sur l'ensemble du territoire.

Associer les enfants et les familles à la cause environnementale :

- Impliquer les parents lors d'activités nécessitant du matériel de récupération ;
- Mettre en place des actions régulières destinée à la réduction des émissions de CO₂.

Exploiter et sensibiliser aux outils existants :

- Développer le tri et le compostage sur les accueils de loisirs et les restaurants scolaires ;
- Mettre en place des actions régulières destinée à la réduction des émissions de CO₂.



Les choix éducatifs

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens Méthode
Favoriser l'inclusion et le bien-être de l'enfant et du jeune	Connaitre les besoins des enfants selon l'âge afin de pouvoir s'adapter en prenant compte les capacités de chacun	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les besoins par tranche d'âge ; • Partager les points de vue avec les partenaires et les professionnels de l'enfance/jeunesse (écoles, éducateur spécialisé...) ; • Former le personnel en fonction des publics accueillis ; • Donner un espace d'expression aux enfants pour faire part de leurs besoins, leurs capacités et leurs compétences (boîte à idées, temps de paroles, plannings d'activités...) ; • Diversifier les activités répondant aux différents besoins (activités physiques, activités manuelles, activités autour du jeu de société, activités artistiques et culturelles) en permettant un libre choix et la possibilité à l'enfant d'être force de proposition.
Placer l'enfant et le jeune au cœur d'une approche éducative cohérente	Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur des outils innovants pour collecter l'avis des publics (boîte à idée à bannir) ; • Evaluer régulièrement la participation de l'enfant et du jeune ; • Impliquer les enfants sur tous les temps de vie au centre de loisirs ; • Créer des espaces de dialogue où les enfants et les jeunes sont force de proposition ; • Encourager et accompagner les enfants dans les prises d'initiatives dans le but de les responsabiliser (référents de table, référent d'un espace de vie ...).
Promouvoir le développement durable dans nos activités éducatives pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux	Sensibiliser et mobiliser les accueils de loisirs afin d'agir au quotidien sur notre environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Faire intervenir des personnes compétentes pour sensibiliser les équipes d'animation au développement durable ; • Accompagner ses interventions d'outils communs dans les structures pour favoriser les bonnes pratiques en matière de développement durable ; • Démocratiser les supports pour encourager le public à exporter les bonnes pratiques hors des accueils de loisirs (maison, espaces publics...) ; • Travailler sur le développement durable de façon ludique avec les enfants et les jeunes ; • Décliner toutes les bonnes pratiques initiées dans nos pratiques quotidiennes (compostage, ateliers cuisines, activités matérielles de récupération...).
Renforcer la démarche partenariale et transversale	Développer une véritable dynamique avec les partenaires et les services supports existants sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Faire l'inventaire des ressources présentes sur le territoire (annuaires des associations classées par domaine de compétence) ; • Communiquer en direction des partenaires sur nos projets et les inviter à participer nos activités (appel à projet locaux en direction des partenaires) ; • Développer les projets avec les partenaires et les faire intervenir pour enrichir l'offre d'activité proposée.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

12 rue Ampère | 21110 GENLIS
03 80 37 70 12 | accueil@plainedijonnaise.fr